



COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE
Réunion du Conseil Municipal
8 décembre 2020 – 20h55.

Étaient présents : Anne-Marie MOUCHEZ, Jean-Claude LALANNE, Liliane SALLÉ, Christian GUIDEZ, Corinne HARALAMBON, Michel AGEZ, Véronique TRIBOUT, Sylvie MALAMAN, Catherine LYONS, Cyril DUPUIS, Romain BRESSAND, Laure CASANAVE.

Absents – excusés : Stéphane LESTERLOU, Christine FUMERO, Lilian LESCOUZERE.

Procuration : néant.

Monsieur Jean-Claude LALANNE a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020, ayant été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux, Madame Anne-Marie MOUCHEZ, Maire, demande si ce document appelle des observations de leur part.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 3 abstentions (Mme Sylvie MALAMAN, M. Cyril DUPUIS et M. Romain BRESSAND) adopte le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020.

DEL_2020_12_1

**ITINERANCE DES SERVICES DISPENSÉS PAR L'AMI CONVENTION
AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAUDOIS**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays Grenadois assure la compétence facultative « Création et gestion des Ateliers Multiservices Informatiques (AMI) ».

Dans un souci d'amélioration du service rendu aux usagers, d'équité, de réduction de la fracture numérique et de l'isolement, il a été décidé de déployer l'itinérance de ce service sur l'ensemble du territoire communautaire.

C'est dans ce cadre que la commune de Cazères-sur-l'Adour a sollicité l'organisation de permanences de l'AMI à la médiathèque, afin de proposer des ateliers découverte des outils informatiques et du multimédia.

Afin de finaliser ce projet une convention définissant les conditions d'utilisation de ce service itinérant doit être signée entre la communauté de communes du Pays Grenadois et la commune de Cazères-sur-l'Adour.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la signature de ce document.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer, avec la communauté de communes du Pays Grenadois, la convention relative à la mise en place du service itinérant AMI à la médiathèque de Cazères-sur-l'Adour.

<i>DEL_2020_12_2</i>	LOTISSEMENT COMMUNAL « LES PALOUMAYRES » - VENTE DES LOTS - PROVISION POUR DEGRADATION - FRAIS DE L'ACTE DE DÉPÔT DES PIÈCES
----------------------	--

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commercialisation des lots (tranche 1) du lotissement communal a débuté et que le prix de vente a été fixé, par délibération en date du 10 décembre 2019, à 51 euros TTC le m².

Elle précise que la réalisation des travaux a permis de proposer à la vente 17 lots contre 15 initialement prévus.

Certaines dispositions doivent être définies : exigence d'une provision pour dégradation ; prise en charge des frais liés à l'acte de dépôt des pièces (1 500 euros environs).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer les actes relatifs à la vente des terrains du lotissement communal « Les Paloumayres » - L'office notarial en charge est l'étude DESTRUHAUT sise à Grenade-sur-l'Adour ;
- DECIDE d'exiger des acquéreurs une provision pour dégradation et de fixer son montant à : 650 € ;
- DECIDE que la commune prendra à sa charge les frais de l'acte de dépôt de pièces (1 500 €uros).

DEMANDE SUBVENTION ACCA

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention déposée par l'Association de Chasse (ACCA). La subvention 2020 ayant déjà été versée, cette demande sera étudiée lors de l'élaboration du budget primitif 2021.

<i>DEL_2020_12_3</i>	SUBVENTION « SOLIDARITÉ SINISTRÉS TEMPÊTE ALEX »
----------------------	---

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'appel aux dons lancé pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête Alex qui a lourdement frappé le territoire.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur l'octroi d'une subvention au profit de ces communes :

Association / organisme	Votants	Résultat du vote	Montant attribué
Solidarité sinistrés tempête Alex	12	11 pour 1 abstention Mme Haralambon	150 €

<i>DEL_2020_12_4</i>	INSTALLATION ELECTRIQUE SUR LA PLACE MISE AUX NORMES – DECISION MODIFICATIVE
----------------------	---

Madame le Maire informe sur la nécessité de mettre aux normes l'installation électrique située sur la place et qui est sollicitée notamment à l'occasion du marché hebdomadaire et lors des fêtes patronales. Elle passe la parole à M. Christian GUIDEZ, adjoint en charge du dossier, qui explique les divers travaux et aménagements prévus (tableaux électriques ; coffrets ; prises ...).

Madame le Maire précise que, ces travaux n'étant pas inscrits au budget primitif, il convient de les prévoir par le biais d'une décision modificative. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative détaillée ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	- 20 000,00		
21534 (21) : Réseaux d'électrification	20 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

DIVERS / INFORMATIONS

- Information est donnée sur la création, par les exposants du marché de Cazères, d'une association.
- Panneau lumineux d'information : son installation est prévue pour le jeudi 17 décembre 2020.
- Un camion de vente de pizzas à emporter a demandé à stationner sur la place les dimanches soirs. Le conseil municipal y est favorable, le bar – restaurant devra en être informé.
- Madame le Maire informe sur la demande formulée par des parents d'élèves qui souhaitent qu'un aribus soit installé à proximité du domaine Blériot.
- Le conseil municipal ne donne pas de suite favorable à la demande d'un cazérien relative à l'installation d'un panneau indiquant le lieu de son activité professionnelle.
- Régie Marché communal. Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a reçu, par délibération du conseil municipal, délégation pour : « créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux » et « fixer, dans les limites de 100 euros par occupation, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics... ». Elle informe sur l'identité des personnes pressenties pour assurer les fonctions de régisseur titulaire et régisseur suppléant. En ce qui concerne les tarifs, il est décidé de se renseigner auprès des communes voisines.
- Madame le Maire présente le faire-part de naissance d'Abigaëlle BRESSAND, fille de Romain BRESSAND (conseiller municipal) et de Marie-Amédée GALBRUN. L'ensemble des conseillers adresse ses félicitations aux heureux parents.
- Madame le Maire fait part des remerciements adressés par la famille de Madame DESTENAVE Yvette.
- SICTOM du Marsan – Madame Liliane SALLÉ rend compte de son rendez-vous avec 2 responsables du SICTOM au sujet de l'implantation de plots supplémentaires à Balié et Maulitrac. Le déplacement sur les lieux a permis de trouver une solution possible à étudier dans le secteur de Balié / Molès, par contre, le site présagé pour Maulitrac étant situé en bordure d'une route départementale, les obligations seraient très onéreuses et ce projet n'est donc pas réalisable.
- Madame Laure CASANAVE demande des informations sur le « dossier » entretien/élagage/abattage des arbres communaux.
- Il est fait un point sur l'élaboration du journal municipal.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures et cinquante minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 5 janvier 2021.

Le Maire,
Anne-Marie-MOUCHEZ